

vous demander, en présence des faits ci-dessus, si leur intérêt particulier et l'intérêt de leurs confrères en général ne leur commande pas de joindre les rangs de l'Association?

Leur appui est nécessaire pour mener à bonne fin les travaux commencés et pour l'étude des questions nouvelles qui peuvent se présenter.

Une question actuelle entr'autres est celle des licences d'épiciers pour la vente des vins et spiritueux. Il est presque certain qu'elle viendra devant les Chambres provinciales à la prochaine session. On sait qu'il est question de limiter le nombre de ces licences. Les épiciers, comme corps, semblent devoir favoriser une telle mesure qui fera nécessairement le sujet d'une étude sérieuse dans les réunions de l'Association. Qui donc voudra se dérober aux devoirs que lui impose une bonne confraternité? Le devoir de chacun est d'appuyer par la parole ou par son vote les idées qu'il professe sur la question et, pour cela, il a également le devoir de s'inscrire au nombre des membres de l'Association.

ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée régulière bi-mensuelle de l'Association des Bouchers a eu lieu mardi soir au Monument National, sous la présidence de M. Jean Lamoureux.

Après l'adoption des minutes de la dernière séance, MM. W. Milton, Edouard Fortin, et Olympe Lebrun furent admis membres de l'Association.

On se plaint des mauvais traitements que subissent les animaux qui sont aux abattoirs. Il paraît que les bouviers les conduisent aux abattoirs en leur administrant des coups de bâton qui meurtrissent leurs chairs. Il est résolu de prendre toutes les mesures nécessaires, même de notifier la société protectrice des animaux, au besoin, pour faire disparaître cet abus.

M. J. A. Beaudry, secrétaire de la Fédération des Associations Marchandes, dit que la Fédération, qui ne compte que quelques mois d'existence, a cependant eu le temps d'étudier la question du colportage dans nos rues. Pour en arriver à son but, elle fera des instances auprès des échevins qui devront légiférer sur la matière.

Plusieurs autres projets sont à l'étude et la Fédération ne demande que le temps pour prouver son utilité.

La question la plus importante discutée à l'assemblée, a été celle du commerce qui se fait paraît-il, aux marchés à bestiaux le dimanche.

Le président, M. Lamoureux, attire l'attention de l'Association sur cette grave question. Des informations puisées à bonne source permettent à M. Lamoureux de dire que le dimanche on pèse les

animaux au marché à bestiaux de l'Est, et que des achats sont faits par des bouchers dans l'après-midi. Cela serait en contravention avec les règlements municipaux qui défendent tout commerce le dimanche.

M. Lamoureux demande de mettre la commission des marchés au courant de ce qui se passe au marché aux bestiaux de l'est.

Il est résolu en conséquence que l'Association des Bouchers, étant informée qu'il se fait un commerce de pesées le dimanche aux marchés à bestiaux de la ville, elle proteste contre une telle pratique et que le secrétaire donne communication de cette résolution au comité des marchés.

ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

Election des Officiers

A une assemblée de l'Association des Epiciers de Montréal, les membres de cette Association ont procédé suivant leur constitution, à l'élection de leurs officiers pour l'année courante. La mise en nomination avait eu lieu à l'assemblée du mois de septembre.

MM. N. Chartrand, l'échevin Larivière et Placide Daoust avaient été choisis comme candidats à la présidence.

Avant de prendre le vote pour le choix d'un président, M. J. A. Beaudry, secrétaire, lit des lettres de M. N. Chartrand, et de l'échevin Larivière exposant qu'ils ne peuvent accepter l'honneur de la présidence, et priant leurs confrères d'accepter leur résignation.

Après une assez longue discussion, la résignation de M. N. Chartrand, et de l'échevin Larivière est acceptée.

Le président déclare alors que M. Placide Daoust se trouvant seul sur les rangs, se trouve élu président de l'Association des Epiciers de Montréal.

Cette déclaration soulève de chaleureux applaudissements.

L'élection des autres officiers donne le résultat suivant: 1er vice-président, M. E. Upton, acclamation; 2e vice-président, M. E. Séguin; trésorier, M. J. A. Laurendeau, acclamation; secrétaire, M. J. A. Beaudry.

Au début de la séance, M. le secrétaire J. A. Beaudry, avait fait accepter une motion pour amender l'article 7 de la constitution autorisant les membres à se choisir dix directeurs au lieu de six, adopté. Il est aussi entendu, sur proposition de M. J. A. Maynard, que les échevins épiciers font ipso facto partie du bureau de direction.

Les épiciers n'avaient hier que l'embarras du choix. Près de 25 candidats avaient été mis en nomination et le vote des membres présents a donné le résultat suivant:

Directeurs pour l'année 1904-05:

MM. A. D. Fraser, A. O. Galarneau, J. A. Archambault, J. B. Deschamps, E. P. Beaudoin, V. Raby, P. Fillion, J. A. Labonté, E. P. Guillemette, M. deRepentigny.

M. Chartrand, président sortant de charge remercie les membres de l'Association de la courtoisie qu'il a toujours rencontrée chez les épiciers pendant l'année de sa présidence.

M. Placide Daoust est alors invité à prendre possession du siège présidentiel. M. Daoust qui est très populaire parmi ses confrères reçoit une ovation. En quelques mots, le nouveau président remercie l'assemblée de l'avoir choisi et il déclare qu'il fera tout en son possible, suivant en cela l'exemple de son prédécesseur, pour assurer le développement et la prospérité de l'Association.

M. E. Séguin, 2ème vice-président dit aussi quelques paroles de remerciements.

L'assemblée adopte un vote de remerciements pour les officiers sortant de charge, puis M. Beaudry offre sa démission comme secrétaire. Tout en offrant sa démission, M. Beaudry, dans sa lettre assure ses confrères qu'il s'intéressera toujours aux progrès de l'association et que son dévouement lui sera toujours acquis. Après une vive discussion l'assemblée accepte avec regret la démission du dévoué secrétaire; M. Beaudry s'engage alors à accomplir les mêmes fonctions jusqu'à ce que son successeur ait été choisi.

Vu l'heure avancée, maintes autres questions ont été remises à plus tard pour discussion.

L'assemblée s'ajourne au 10 novembre prochain.

L'ASSOCIATION DES EPICIERIS ET LES EPICIERIS DE LANGUE ANGLAISE

Dans les remarques que nous faisons d'autre part sur les nouveaux élus de l'Association des Epiciers, on voit que la tête de cette organisation regrette que les épiciers de langue anglaise soient en petit nombre dans les rangs de cette Association et qu'elle se propose de remédier au mal par des efforts persévérants.

Qu'on n'aille pas croire que, si l'Association compte peu de membres de langue anglaise, la raison en est que ceux-ci ne sont pas partisans d'une union étroite des membres d'une même branche de commerce, ou qu'étant adeptes d'une organisation ils veulent se tirer à l'écart de leurs confrères de langue française. Penser ainsi serait une grave erreur.

Plus une organisation est forte par le nombre de ses membres, et plus également elle est puissante, quand elle doit faire entendre sa voix.

Un élément de faiblesse de l'Associa-